

Bonjour à toutes et à tous,

L'association La Devèze-Campredon environnement vous remercie chaleureusement d'avoir répondu à son invitation.

Cela montre à quel point le problème soulevé par l'aménagement de la ZAC de Quissac questionne un grand nombre de Quissacois, qu'ils soient directement concernés par la ZAC ou préoccupés par le développement de l'urbanisme dans notre ville.

L'association fêtera cette année ses huit ans d'existence sous ma présidence. Je saisis cette occasion pour remercier toute l'équipe qui m'a épaulé pendant toutes ces années. Ensemble nous avons parcouru un long chemin semé parfois de difficultés, d'espoirs déçus, mais aussi jalonné de succès. Je tenais donc à saluer ici le travail des membres du bureau ; nos vice-présidents Philippe Jouve et Marcel Cruz, notre secrétaire adjointe Sandrine Roc, notre trésorier Olivier Theveniau, notre secrétaire Pascal De Bortoli, et rendre hommage à notre secrétaire adjointe Monique Leroy qui nous a quittés malheureusement.

D'abord je voudrais évoquer nos déceptions et regrets devant le peu de considération exprimée par la municipalité pour le travail et les arguments présentés par l'association dans la phase de concertation du projet en 2016 : La municipalité a refusé d'entendre les craintes des Quissacois sur les conséquences négatives de ce projet sur l'environnement et l'urbanisme et nous n'avons pas réussi à nouer un vrai dialogue avec la mairie malgré nos efforts répétés alors que la discussion a pu se faire avec le député Gaillard par exemple.

Malgré l'échec du dialogue avec la mairie, l'association a tout fait de son côté pour communiquer autour du projet de Zac avec les habitants des quartiers. Citons par exemple quelques initiatives prises dans ce sens :

- La création de son site internet [La Devèze-Campredon-Environnement.com](http://La-Devèze-Campredon-Environnement.com).e-monsite.com qui donne l'essentiel des informations sur la ZAC

- La distribution de lettres d'information aux adhérents ou des tracts sur le marché pour informer plus largement des actions de l'association.

- La tenue de plusieurs assemblées générales pour rendre compte de l'évolution du dossier

- Enquête d'opinion sur l'avenir de la ZAC

puis des actions en direction de la presse locale afin d'alerter sur les conséquences d'un projet d'aménagement en milieu naturel jugé à risque environnemental.

- Interview sur le terrain avec une journaliste du Midilibre et parution de l'article du 27/02/2021

- Un second article du 23 septembre suite au rejet du dossier de déclaration, décision de la préfecture du 26 Août 2021.

- Une rencontre avec le service 'eau et risque' de la Direction départementale des territoires et de la mer qui avait accepté exceptionnellement de nous recevoir fin Juillet afin de lui présenter le dossier réalisé par le cabinet Alliance Environnement Conseil à notre demande. L'objectif de ce rapport avait pour but de faire une analyse critique du dossier loi sur l'eau des aménageurs TDS et BAMA.

Cette étude réalisée par le cabinet Alliance a été le point crucial de notre défense contre le projet des aménageurs. La justesse des analyses qu'il contenait a permis aux responsables de la DDTM d'avoir la confirmation des craintes qu'eux-mêmes avaient au sujet du dossier loi sur l'eau reçu des aménageurs. Il mettait en évidence les failles dans l'argumentation. Ces failles étaient d'ailleurs confirmées par un arrêté de la Préfète du Gard s'opposant à ce projet. Cet arrêté reprend en particulier des erreurs importantes dans le calcul de la superficie des bassins versants, la non prise en compte d'au moins deux zones humides dans le périmètre de la ZAC, la sous-estimation des mesures de limitation des phénomènes de ruissellement en aval et de fait leur dangerosité sur les secteurs habités, pour ne citer que quelques anomalies parmi la liste des points listés dans l'arrêté.

Tous ces points feront l'objet d'une présentation détaillée dans la partie 'retour sur l'actualité de la zac' par notre secrétaire.

Concernant l'expertise du cabinet Alliance, elle a été entièrement financée par les fonds propres de l'association ainsi que par des actions de collectes auxquelles les habitants ont généreusement participé.

Nous les en remercions encore une fois ici.

Aujourd'hui la situation est-elle pour autant arrêtée ?

Rien n'est moins sûr.

Au moment où je vous parle il semblerait, selon les responsables de la DDTM auxquels nous avons demandé dans un mail récent si les promoteurs du projet avaient exprimé leur intention de poursuivre le projet, que les aménageurs soient effectivement sur le point de livrer une nouvelle version de l'étude loi sur l'eau.

Nous verrons ce qu'il en est dans quelques semaines, mois, et si effectivement le risque d'une reprise de la ZAC a quelques chances d'aboutir.

Dans cette éventualité, nous devons évidemment continuer à rester vigilants quant aux moindres nouvelles qui pourraient filtrer des différentes sources de ce dossier. L'association continuera à informer des prochaines étapes de l'opération les adhérents et tous ceux qui veulent être informés sur le sujet.

L'association pourrait également engager des démarches auprès d'un cabinet de conseil juridique au cas où il deviendrait nécessaire de déposer un recours à l'issue de l'enquête publique si nous devions en arriver à cette étape ultime. Ce serait le cas si la préfecture validait le rapport loi sur l'eau. Nous nous remettrions alors aux conclusions des experts de l'association sur la possibilité technique d'un recours contre un éventuel accord de la préfecture.

Nous n'en sommes pas encore là et nous espérons tous ici je crois que la raison l'emportera et que nous arriverons au fond à la réalisation d'un projet qui corresponde aux besoins de logements de la ville dans le respect des normes environnementales et d'urbanisme.

Je vous remercie votre attention